

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2013

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Christine COTTIN, Pascal BRUNET, Jacques L'HUILLIER.

Absents excusés : Valérie EYMARD, Marie Danielle ARNAUD, Jean-François BOUVAT, Frédéric BOLMONT.

Absente non excusée : Florence PESENTI.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Rajout à l'ordre du jour en ouverture de séance :

Dissolution du Syndicat Intercommunal de télévision du Vercors et adhésion au SIT du syndicat départemental.

Approbation du procès verbal du 18/12/2012

Approuvé à l'unanimité.

Enquête publique déclassement d'une portion de la voirie communale n°23 La Britière

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°8-1 du 8 Août 2012 a été demandé le déclassement d'une portion de la voirie communale n°23.

Une enquête publique préalable à ce déclassement a été effectuée du 09/10/2012 au 09/11/2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet et vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, décide de suivre cet avis et de déclasser la portion de cette voirie communale concernée par l'enquête publique.

Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2013

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2012 : 282.501,59 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de **faire application de cette possibilité à hauteur de 10.000 € (< 25% x 282.501€.)**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Achat ordinateurs école => **2.000 €**

Autres dépenses => **8.000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Assainissement collectif hameaux : Analyse des pré-études réalisées par le SIEAV et implications budgétaires

Suite aux analyses des systèmes d'assainissement non collectif réalisés par le service du SPANC de la CCV il s'avère que de nombreuses habitations doivent mettre à jour, dans un délai inférieur à 4 ans, leur système d'assainissement. Avant d'engager des dépenses lourdes, les particuliers concernés doivent savoir si la collectivité s'engage dans la mise en place d'un assainissement collectif de certains hameaux de la commune. Pour ces raisons le SIEAV a fait réaliser des pré-études pour connaître les coûts et les possibilités de réalisation d'un assainissement collectif pour les hameaux des Trucs, de Chabottes, de la Britière, des Faures et de Rousset. Christophe Morini rappelle qu'il avait été décidé que chaque commune adhérente au SIEAV devait participer à hauteur de 70% sur les dépenses de fonctionnement (des travaux réalisés sur sa commune) de l'annuité d'emprunt fait par le SIEAV. L'emprunt réalisé par le SIEAV sera fait en totalité sur la base des dépenses HT moins les subventions obtenues.

Pour information le montant des travaux sont les suivants :

Les Trucs (avec raccordement à la STEP du village) : 453.414 € HT pour un équivalent habitant de 70

Les Chabottes : 867.600 € HT pour un équivalent habitant de 200

La Britière : 595.800 € HT pour un équivalent habitant de 100

Les Faures : 399.000 € HT pour un équivalent habitant de 50

Rousset en Vercors : 209.800 € HT pour un équivalent habitant de 45

La décision relative aux travaux à réaliser dans les prochaines années sera prise lors de la préparation du BP 2013.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Maire rappelle que la ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 80.000 € établie auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche est arrivée à échéance au 28/12/2012. Il précise qu'il n'y a eu aucun tirage sur cette ligne du fait du compte au trésor toujours en positif mais qu'il est nécessaire d'en ouvrir une nouvelle de façon à pouvoir affronter un éventuel besoin de trésorerie.

Il propose de renouveler cette ligne de trésorerie pour le même montant.

Suite aux propositions faites par l'organisme Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ligne de Trésorerie Interactive dans les conditions suivantes :

- Montant : 80 000 €
- Durée : jusqu'au 27/12/2013
- Taux intérêts : T4M + marge de 2.70 % (base de calcul : exact/360)
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : Forfait de 350 €
- Commission de non utilisation : 0.20 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Dissolution du Syndicat Intercommunal de télévision du Vercors et adhésion au SIT du syndicat départemental.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. **Donne un accord favorable** pour la dissolution du SI conformément aux modalités prévues par le courrier du 3 décembre 2012 de M. le Préfet de la Drôme ;
2. **Sollicite l'adhésion de la commune de St Agnan en Vercors au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme** et par voie de conséquence le transfert des compétences à savoir : « Le syndicat a pour objet l'installation et la gestion des chaînes de télévision dans le département de la Drôme à l'exclusion des programmes de câblage menés dans le cadre de la SLEC »

Questions diverses

***Les Drayes du Vercors : demande d'utilisation des marabouts**

L'association des Drayes du Vercors demande à la commune de pouvoir utiliser ses marabouts. M. le Maire rappelle qu'aucune décision n'est prise sans l'accord de l'association St Agnan Animation. Mme Christine Cottin, Présidente, informe qu'elle n'y voit pas d'objection mais qu'il est nécessaire de s'organiser car les marabouts sont également réservés par les organisateurs de La Grande Récréée qui se déroulera le lendemain des Drayes du Vercors.

***Divers CCV**

Ordures ménagères : Réalisation d'une étude d'optimisation de la gestion des ordures ménagères sur le canton sur les 5 dernières saisons. Le but est de diminuer le coût du service. Un diagnostic sera rendu en février et au printemps un choix des différentes options proposées (fréquence des collectes, nombre de containers suivant les lieux) sera retenu. Une réunion publique sera organisée au sein de chaque commune pour informer les utilisateurs des motivations de la CCV quant aux choix de gestion réalisés.

Golf : Négociation en cours pour la reprise provisoire (1 à 2 ans) de la gestion de ce site afin d'essayer de maintenir cette activité sur le canton.

Piscine : Décision d'attribuer une aide annuelle à la commune de La Chapelle en Vercors pour le déficit de fonctionnement de cette structure considérée comme inter communale.

Locaux de l'Office du Tourisme : Le bâtiment actuel étant trop petit, une solution de changement durable de bâtiment est à l'étude.

Séance terminée à 22h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal le mardi 26/02/2012 à 20h30.